



Appel à projets

« Responsabilité Sociétale des Organisations »

1. CONTEXTE ET ENJEUX

La **responsabilité sociétale** est la contribution des organisations - entreprises, collectivités, associations, syndicats... - au **développement durable**. Elle est une démarche de progrès qui s'inscrit dans une recherche de performance globale et **incite à travailler différemment**.

Face à la crise financière, économique, sociale, environnementale et climatique, les acteurs économiques doivent relever de nouveaux défis locaux et mondiaux tout en renforçant leur compétitivité.

Devant ces mutations, la Région accompagne les entreprises de Poitou-Charentes vers la conversion écologique et sociale de l'économie. En juin 2009 et en juin 2011, elle a adopté, respectivement l'agenda régional pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte en faveur de l'emploi et le Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire.

Le Pacte pour l'emploi des jeunes, l'accroissement de la qualification des salariés ainsi que l'organisation de la sécurisation des parcours professionnels sont également des axes qui structurent le nouveau schéma. Sont également pointés la recherche d'une plus grande autonomie énergétique, par la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, et le soutien aux filières d'excellence et à l'économie de proximité, en particulier les éco-industries, les industries agro-alimentaires, les transports, les filières de l'image et le tourisme.

Aussi, dans le prolongement des actions conduites en faveur du management environnemental et des écolabels dans le cadre de sa politique d'Excellence Environnementale, **la Région propose un appel à projets «Responsabilité Sociétale des Organisations» (RSO).**

Il s'agit d'améliorer l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes (salariés, consommateurs, habitants de proximité, sous-traitants, collectivités, institutions...) ainsi que les associations.

Les projets retenus, dans la limite de 20, pourront bénéficier du soutien financier de la Région.

2. STRUCTURES CANDIDATES A L'APPEL A PROJETS

Les entreprises de Poitou-Charentes dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tertiaire dont le tourisme peuvent se porter candidates à l'appel à projets ainsi que les associations et fondations. Elles doivent présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

3. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets vise à soutenir les établissements s'engageant dans une démarche de RSO selon la norme ISO 26000 (cf. Annexe présentant la norme).

4. LES VOLETS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets vise à sélectionner des entreprises prêtes à s'engager sur un ou plusieurs des trois volets suivants :

- *à participer à la plate-forme d'échange régionale ISO 26000 (PFE ISO 26 000) ¹*

Les entreprises candidates sur ce volet doivent s'engager au delà de la participation à la plate forme à engager une démarche globale comprenant la mise en place d'une démarche **d'accompagnement ISO 26000 et une évaluation Afaq 26000 ou labellisation LUCIE.**

- *à mettre en place une démarche de RSO dans les entreprises et associations selon la norme ISO 26000²*

Il s'agit dans le cadre de cette action, comme inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (Action 5-3), de permettre la mise en oeuvre de la démarche RSO pour des structures volontaires, pouvant ensuite avoir valeur d'exemple et d'effet d'entraînement.

L'accompagnement pour la mise en place de la politique de développement durable autour du référentiel ISO 26000 se fait selon les 2 étapes :

- la réalisation d'un diagnostic RSO afin d'évaluer la politique RSO en place
- la mise en place du système de management de la RSO (procédures, moyens).

Il devra être réalisé par des cabinets spécialisés ou autres organismes experts ayant suivi les formations sur la norme ISO 26000 ou l'évaluation AFAQ 26000.

- *Evaluation AFAQ 26000 / Labellisation Lucie³*

L'évaluation AFAQ 26000 est une analyse des résultats de l'entreprise qui, au regard des pratiques mises en oeuvre, permet d'évaluer le degré de maturité de la démarche de développement durable.

¹ Voir présentation en annexe

² Voir présentation en annexe

³ Voir annexe

Le **Label LUCIE** permet d'inciter les organisations à intégrer une démarche de progrès favorisée par la prise d'engagements concrets en matière de responsabilité sociétale.

La reconnaissance Evaluation AFAQ 26000 et/ou Labellisation Lucie devra être réalisée par un évaluateur qualifié (type certification ICA "Responsable d'évaluation Responsabilité Sociétale - ISO 26000:2010") permettant de reconnaître de façon crédible et indépendante l'engagement de l'entreprise et les résultats obtenus.

5. SOUTIEN FINANCIER

Les candidats retenus pourront bénéficier du soutien financier selon les modalités suivantes :

- Aide jusqu'à 50 % pour les entreprises de moins de 50 salariés et les associations,
- Aide jusqu'à 40 % pour les entreprises de entre 50 et 250 salariés,
- Aide jusqu'à 30 % pour les entreprises de plus de 250 salariés.

. **Aide à la participation à la plate-forme d'échange régionale ISO 26000**

Le soutien selon les modalités précisées précédemment concerne la prise en charge partielle de l'adhésion⁴ des entreprises.

. **Aide à l'accompagnement à la mise en place de la RSO selon la norme ISO 26000**

Le soutien concerne les dépenses relatives à l'accompagnement à la mise en place d'une démarche RSO réalisé par des cabinets spécialisés ou autres organismes experts ayant suivi les formations sur la norme ISO 26000 ou l'évaluation AFAQ 26000.

. **Aide à l'évaluation Afaq 26000 et/ou labellisation LUCIE**

Le soutien concerne les dépenses relatives aux coûts d'évaluation ou de labellisation par **un évaluateur qualifié** (type certification ICA "Responsable d'évaluation Responsabilité Sociétale - ISO 26000:2010").

Il est rappelé qu'au regard du respect de la règle d'incitativité des aides, **toute demande de soutien financier doit être faite préalablement à la commande.**

6. VALORISATION DES OPERATIONS

La Région souhaite valoriser les opérations soutenues dans le cadre de sa politique d'Excellence Environnementale par la réalisation d'actions de communication et de diffusion de l'information.

Aussi, les candidats retenus autorisent la Région à réaliser des actions de communication et de diffusion de l'information sur les opérations soutenues.

Ces actions pourront prendre différentes formes : visites de l'opération, publications, colloques ou manifestations, journées techniques, photos, films,...

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à ces actions.

⁴ Frais de participation : 1070 € à 1 600 € selon la taille de l'organisme

De même, ils s’engagent à apporter leurs témoignages sur les opérations soutenues.

7. MODALITÉS ET CALENDRIER

Les dossiers seront recevables à la Région Poitou-Charentes - FREE - BP 575 - 86021 Poitiers Cedex.

L’examen des dossiers relatifs à l’appel à projets sera réalisé par les services de la Région.

La désignation des dossiers de l’appel à projets sera effectuée par la Commission Permanente du Conseil Régional.

- Lancement de l’appel à projets : 27 juin 2012
- Date limite de réception des dossiers :15 novembre 2012

L’instruction des dossiers se fera dans la limite des dossiers reçus avant le **15 novembre 2012 ou de la consommation de l’enveloppe budgétaire allouée de 200 000 €.**

8. CONTACTS

Pour toute demande de renseignements :

[Région Poitou-Charentes](#)

Béatrice DRUGEON

Direction Environnement - Agriculture - Eau - Habitat

Service Maîtrise de l’Energie, Energies Renouvelables, Air

15 rue de l’Ancienne Comédie

BP 575

86021 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 38 47 43

Fax : 05 49 55 76 12

e-mail : b.drugeon@cr-poitou-charentes.fr

ANNEXE

Plate-forme d'échange régionale ISO 26000

Le groupe AFNOR développe et anime dans plusieurs régions des plate-formes d'échange autour de la RSE et de l'ISO 26000 notamment dans le Sud-Ouest, l'Ouest, en PACA, en Ile de France. En novembre 2011, le groupe AFNOR a lancé la plate-forme régionale ISO 26000 pour le Poitou-Charentes.

Cette plate-forme, animée par le groupe AFNOR, fédère des entreprises ou collectivités locales engagées dans une démarche RSO a pour objectif de permettre à ces derniers de :

- a. **S'informer** sur les travaux et thèmes développés dans la norme ISO 26000 ;
- b. **Participer aux consultations et évolutions de la norme ISO 26000 ;**
- c. **Echanger et partager des bonnes pratiques de la RSO** avec les autres acteurs régionaux ;
- d. **Approfondir certaines thématiques** par le biais d'ateliers dédiés ;
- e. **Bénéficier d'un service de e-conseil** et d'un **module de sensibilisation** au Développement Durable (exclusivement réservé aux PME)
- f. **Une diffusion et une sensibilisation du plus grand nombre, y compris des TPE.**

En effet, le groupe de précurseurs travaillera, notamment, sur l'adaptation des outils aux contraintes régionales, notamment aux TPE, de promouvoir les différentes démarches engagées et de diffuser les bonnes pratiques expérimentées...

Présentation de l'ISO 26000

L'ISO 26000 présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités et à en rendre compte. L'ISO 26000 définit la responsabilité sociétale comme : « **la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement** », se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société,
- prend en compte les attentes des parties prenantes,
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales,
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Elle comporte 7 questions centrales :

- le respect des droits fondamentaux de la personne,
- la politique managériale et sociale de l'entreprise,
- La gestion de la relation consommateur,
- la pratique des affaires,
- le gouvernement d'entreprise,
- la protection de l'environnement,
- les relations avec la société civile.

L'accompagnement pour la mise en place de la politique de développement durable autour du référentiel ISO 26000 se fait selon les étapes suivantes en général :

✗ **Etat des lieux**

- ✗ identification des parties prenantes et hiérarchisation,
- ✗ détermination de la sphère d'influence – responsabilité élargie,
- ✗ détermination des domaines d'action qui constituent les enjeux forts,

***Etablissement d'un plan d'actions**

- *Analyse des actions possibles par domaine d'action,
- *Planification en fonction des ressources disponibles,

***Mise en oeuvre du programme et mesure de la performance**

- *Définition des valeurs de l'organisation, sa politique et sa stratégie,
- *Détermination des objectifs et déclinaison au sein de l'organisation,
- *Intégration dans les processus de l'organisation / sensibilisation / formation,
- *Intégration dans une démarche d'amélioration continue,
- *Indicateurs – Tableaux de bords – Revues de direction.

Reconnaissance des démarches de RSO

a) Evaluation AFAQ 26000

La réalisation d'une évaluation AFAQ 26000 permet ainsi de débiter ou de confirmer une réflexion d'intégration des principes du développement durable afin de valoriser ses pratiques et ses résultats. Elle prépare et positionne également de façon certaine l'organisation au regard des avancées actuelles sur le sujet, au travers notamment de la norme NF ISO 26000.

L'évaluation AFAQ 26000 porte sur :

- les pratiques stratégiques, managériales et opérationnelles,
- la pertinence et la performance des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

L'organisme évalué obtient une note sur 1000 qui correspond à l'un des quatre niveaux de maturité du modèle d'évaluation (Engagement, Progression, Maturité et Exemplarité). Il bénéficie ainsi d'un véritable état des lieux avec une feuille de route lui permettant d'estimer la pertinence de sa politique de responsabilité sociétale selon la norme ISO 26000, et d'identifier les points forts et les points faibles de ses pratiques.

b) Le Label LUCIE

Il permet d'inciter les organisations à intégrer une démarche de progrès favorisée par la prise d'engagements concrets en matière de responsabilité sociétale. Il leur permet également de communiquer sur leur engagement et d'intégrer une véritable communauté d'avantages. Les 7 engagements et les 28 principes d'actions constituant la charte LUCIE sont alignés à la fois sur les lignes directrices de la norme ISO 26000 ainsi que sur l'ensemble des textes internationaux (traités, normes...) traitant de la RSO.



Appel à projets

« Responsabilité Sociétale des Organisations »

Pièces à retourner au

Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE)
BP 575
86021 Poitiers Cedex

avant le 15 novembre 2012

DOCUMENTS À FOURNIR

- Lettre de demande de subvention signée par la personne habilitée à engager le bénéficiaire,
- Descriptif détaillé de l'opération,
- Le devis détaillé réalisé par le prestataire retenu,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Attestation de cofinancement (ci-jointe),

de plus pour les associations :

- La délibération correspondante à l'opération,
- Statuts,
- Rapport d'activité de l'exercice précédent,

de plus pour les entreprises :

- Comptes certifiés de l'exercice précédent,
- Charte d'engagements réciproques signée (ci-jointe),
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Déclaration des aides (ci-jointe),
- Fiche de déclaration de minimis (ci-jointe).

Type d'opération envisagée :

Responsabilité Sociétale des Organisations
Participation à la plate-forme d'échange régionale ISO 26000 <input type="checkbox"/>
Accompagnement à la mise en place de la RSO selon la norme ISO 26000 <input type="checkbox"/>
Evaluation Afaq 26000 et/ou labellisation LUCIE <input type="checkbox"/>

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Nom du dirigeant ou représentant légal :

Référent RSE au sein de l'établissement :

Téléphone :

Courriel :

APE :SIRET :Effectif :

Chiffres d'affaires :Bilan annuel :

Appartenance à un groupe (préciser la structure du capital ou les participations) :

.....

.....

.....

.....

Prestataire retenu :

.....

.....

Coût de l'opération :€ HT

Plan de financement prévisionnel

Soutien financier au taux maximum compris entre 30 et 50 % et dans la limite de l'encadrement des aides publiques :

- Aide jusqu'à 50 % pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- Aide jusqu'à 40 % pour les entreprises de entre 50 et 250 salariés,
- Aide jusqu'à 30 % pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Subvention sollicitée au titre du FREE	
Autres (préciser)	
Autofinancement	

Date prévisionnelle de lancement de l'opération : Durée de l'opération en mois : mois

Déclaration des aides publiques reçues par l'entreprise

ENTREPRISE :

●Ensemble des aides ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 ans précédant la signature de cette déclaration ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir.

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis
TOTAL				

●Ensemble des aides reçues ou envisagées pour le projet présenté

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis

Je soussigné,....., agissant en qualité de....., atteste sur l'honneur de la régularité de ma situation fiscale et sociale, et certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus (parties non grisées).

Date : Signature et cachet



ATTESTATION
relative à l'application des articles L.1611-8 et L.1111-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales encadre les financements que peuvent attribuer les Régions et les Départements.
Dans un souci de simplification administrative pour les porteurs de projets, la Région a élaboré la présente attestation qui doit être jointe à toute demande de subvention régionale.
Les articles de référence du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont précisés en annexe.

Je soussigné(e), (Prénom, Nom).....,

en qualité de

domicilié(e) (Adresse).....

.....,

m'engage pour ce qui concerne le présent projet :

1.à informer les services de la Région Poitou-Charentes de toutes les demandes d'aide présentées auprès d'autres collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale (département, communauté d'agglomération, communauté de communes, communes, ...),

2.à informer les services de la Région Poitou-Charentes des suites données à ces demandes d'aide (accord ou refus, montant de l'aide accordée, conditionnement éventuel, ...),

3.à respecter l'article L.1111-10 du CGCT relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage et à maintenir le taux minimum d'autofinancement en cas d'évolution du projet.

Fait pour valoir ce que de droit,

FAIT à, le

(Signature et cachet)

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au reversement des aides indûment perçues et aux mesures prévues par les lois et règlements.